



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Communiqué de presse – Réunion du comité aéroport de Nantes-Atlantique

Le comité de l'aéroport Nantes-Atlantique s'est réuni, pour la cinquième fois, ce jeudi 10 juillet, sous la présidence du délégué ministériel Emmanuel MERCENIER et du préfet Fabrice RIGOULET-ROZE.

« *Les différentes facettes du dossier se concrétisent* » ont déclaré le préfet et le délégué ministériel :

- le calendrier de l'**appel d'offres**, en vue d'une nouvelle concession, est tenu : après l'envoi du cahier des charges aux candidats le 30 décembre dernier, des dossiers préliminaires ont été remis par ces derniers mi-avril, puis analysés ; des ateliers d'audition des candidats associant également les collectivités viennent de se dérouler, permettant aux candidats d'ajuster leurs offres, attendues dans un format définitif cet automne.

*Rappel : l'État a conçu le DCE, en lien avec le territoire dont les élus, de sorte à inciter le futur concessionnaire à un développement maîtrisé de l'activité de l'aéroport, axé sur la qualité de service et la modernisation des infrastructures, en veillant à minimiser les nuisances pour les populations. L'aménagement sera sobre en développement et ambitieux en matière environnementale.*

Rappel : des forums d'information avec les riverains ont été organisés afin d'échanger sur l'avancement du projet dans ses différentes composantes et revenir sur la consultation du public organisée en septembre 2024 sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP) (dont le bilan complet a été mis en ligne sur le site du projet en janvier 2025), à Saint-Aignan de Grand Lieu le 4 février, Rezé le 11 mars, Bouguenais le 25 mars, Nantes le 1<sup>er</sup> avril et La Chevrolière le 29 avril.

-le **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)** pour la période 2025-2029 a été consolidé en lien étroit avec les parties prenantes, élus et compagnies aériennes. Son contenu est très volontariste et inédit (40 engagements volontaires nouveaux dont 30 émanant des compagnies aériennes).

Afin de s'assurer du respect du couvre-feu dont les chiffres depuis 3 ans montrent une nette amélioration, un comité de suivi des vols de nuit est par ailleurs instauré. Il s'est réuni pour la première fois le 17 mars, et se réunira de nouveau en septembre.

Après passage devant la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) le 19 décembre 2024, le PPBE a été soumis à la consultation du public, en février et mars 2025. Le bilan de la consultation publique et les enseignements tirés dans le PPBE ont été présentés en CCE le 14 mai ainsi qu'en comité d'aéroport aujourd'hui, avant d'être rendus publics ; le PPBE sera approuvé par arrêté préfectoral cet été ;

- pour les atterrissages par le Nord (survol de Nantes), une **procédure d'approche dite RNP-AR avec guidage satellitaire de nouvelle génération** a été retenue, permettant de limiter les déroutements, préjudiciables pour les voyageurs, et les remises de gaz, génératrices de nuisances pour les riverains, tout en conservant une trajectoire très proche de la trajectoire actuelle ; le dossier a été approuvé lors de la CCE du 14 mai, puis par l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) le 7 juillet dernier ; après approbation par l'autorité de sécurité à l'automne, sa mise en œuvre opérationnelle est prévue en avril 2026;

- la procédure de révision du **plan d'exposition au bruit (PEB)** est lancée, une concertation publique préalable est en cours depuis le 23 juin et jusqu'au 25 septembre, sous l'égide de la CNDP ; après un webinaire introductif le 24 juin dernier, et 2 premières permanences, sont prévus en septembre prochain une rencontre avec les associations, une dernière permanence ainsi que 2 tables rondes thématiques. Un site internet est également mis à disposition du public pour s'informer et participer à cette concertation ;

- les **travaux de mise à niveau** nécessaire de l'infrastructure aéroportuaire, notamment sur les volets environnementaux, de sûreté et d'accessibilité, se poursuivent, pour un montant global d'environ 40 millions d'euros ; ils s'échelonnent jusqu'à début 2027 ;

- l'**étude indépendante sur les enjeux de santé** liés à l'activité aéroportuaire lancée en juillet 2024, se poursuit quant à elle, via l'Observatoire régional de santé (ORS) ; l'avancement de l'étude est régulièrement mis à jour sur le site de l'ORS : <https://www.orspaysdelaloire.com/> ;

- l'État poursuit l'accompagnement de la réflexion des collectivités compétentes au sujet de l'avenir des établissements scolaires les plus exposés aux nuisances sonores. Il met pour cela à disposition son ingénierie par le biais de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et du CEREMA.

En savoir plus :

Comme annoncé par le ministre délégué en charge des transports le 16 novembre 2023, et au regard des attentes exprimées par les parties concernées par le réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique, une nouvelle gouvernance a été institutionnalisée, et il a été créé un comité de l'aéroport par arrêté préfectoral, avec une représentation équilibrée des parties prenantes et un format resserré favorisant les échanges.

Il est constitué des parlementaires et de 4 collèges au sein desquels sont représentés les collectivités territoriales, les services de l'État, les acteurs socio-économiques et associatifs ainsi que les représentants des usagers, des riverains et de la protection de l'environnement.

Le comité de l'aéroport a pour objet d'accompagner le développement et le fonctionnement de cette plateforme aéroportuaire et confirme la volonté de l'État de travailler dans la transparence avec l'ensemble des parties prenantes au réaménagement de l'aéroport Nantes-Atlantique. Au-delà de permettre à chacun de suivre les avancées des décisions du ministre, avec le même degré d'information, ce comité se veut également être un lieu d'échanges constructifs entre les différentes parties prenantes.